



Communiqué commun

Futurs élus européens, ne nous oubliez pas. Ciblez le numérique ! (Acte 3)

Juste une fiction : demain, par quelque fatalité, vous devenez aveugles ! Que se passe-t-il ? D'abord un cap difficile et une nécessaire période de réadaptation. Et puis, vous souhaitez continuer d'être ce que vous êtes, poursuivre votre vie professionnelle, votre vie citoyenne, tout simplement. C'est possible, mais à une condition : que la technologie réponde à votre besoin d'autonomie, que les outils dont vous allez vous servir soient accessibles. **C'est cela qu'on appelle l'accessibilité numérique.**

Ces outils, en voici la liste non exhaustive :

- les « logiciels métiers » : ils sont partie prenante de la vie professionnelle et permettent le travail en temps réel. Accessibles, ils mettent les personnes déficientes visuelles à égalité avec leurs collègues. Seules restent les compétences.
- les sites de e-commerce : accessibles, ils permettent aux personnes déficientes visuelles d'être autonomes dans leurs achats en ligne ou toute recherche incombant à la vie d'aujourd'hui.
- les sites de réservation en ligne : accessibles, ils permettent l'accès aux billetteries pour les transports, la vie culturelle (théâtre ou musée), ou toute autre forme de loisirs.
- les sites des organismes publics ou privés : accessibles, ils permettent notamment aux personnes aveugles et malvoyantes de gérer leurs comptes bancaires en toute autonomie.

Il faut agir sur les pouvoirs publics et sur les professionnels : tout doit être nativement accessible !

L'Acte Européen d'Accessibilité, récemment adopté, est tourné vers le numérique. Il faudra rester vigilant et à la hauteur de toutes les avancées technologiques à venir. La politique numérique de l'Europe doit être forte pour impliquer toujours davantage les transpositions nationales.

Pour finir sur une note qui pourrait presque être humoristique, il faut souligner que la directive pour l'accessibilité du Web ne s'applique pas, et c'est un comble, aux sites et applications mobiles des institutions européennes ! Nous savons que la diversité des langues entraîne une complexité de mise en place, mais, au moins le Parlement, qui représente le citoyen, devrait montrer l'exemple !

Nous ne pouvons pas rater le tournant du numérique. Il est vital pour l'ensemble de la population impactée par une déficience visuelle. Merci de votre attention.

30 avril 2019

Contacts

CFPSAA

Chantal LE SOLLIEC

contact@cfpsaa.fr

Tél : 01 45 30 96 12

Fédération des Aveugles de France

Julie BERTHOLON

j.bertholon@aveuglesdefrance.org

Tél : 01 44 42 91 83

AVH

Manuel PEREIRA

Mn.pereira@avh.asso.fr

Tél : 01.44.49.27.33

Voir Ensemble

Olivier RANDRIA

plaidoyer@voirensemble.asso.fr

Tél : 01 53 86 00 59